



Assemblée générale

Distr.
LIMITEE

A/C.3/47/L.13
26 octobre 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-septième session
TROISIEME COMMISSION
Point 93 a) de l'ordre du jour

DEVELOPPEMENT SOCIAL : QUESTIONS RELATIVES A LA SITUATION
SOCIALE DANS LE MONDE ET AUX JEUNES, AUX PERSONNES AGEES,
AUX PERSONNES HANDICAPEES ET A LA FAMILLE

Argentine, Autriche, Cameroun, Costa Rica, Côte d'Ivoire,
Equateur, El Salvador, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau,
Malte, Mongolie, Maroc, Nicaragua, République dominicaine,
Trinité-et-Tobago : projet de résolution

Application du Plan d'action international sur le
vieillissement : intégration des personnes âgées
au développement

L'Assemblée générale,

Ayant à l'esprit le défi que lance à tous les pays le vieillissement des
populations,

Notant avec satisfaction les activités de la campagne mondiale
d'information lancée pour le dixième anniversaire de l'adoption du Plan
d'action international sur le vieillissement, et les nombreuses célébrations
qui ont marqué la Journée internationale pour les personnes âgées,

Se félicitant de la participation active des Etats Membres, des
institutions spécialisées et organismes des Nations Unies, des organisations
non gouvernementales, des personnes âgées et des experts à l'élaboration d'une
stratégie pratique sur le vieillissement, sous la forme d'un ensemble
d'objectifs pour l'an 2001 concernant le vieillissement,

Se félicitant de l'organisation à Budapest (Hongrie) en juin 1993 du
XVe Congrès international de gérontologie,

Saluant la participation de personnes âgées à l'élaboration de programmes
et de projets,

Consciente de la détresse des personnes âgées, notamment celles qui se trouvent dans les pays en développement ou dans une situation difficile,

Consciente également de la lourde charge que supportent les familles qui s'occupent des personnes âgées, et de la nécessité de disposer de programmes complets de soins collectifs,

N'ignorant pas que les organismes de développement s'inquiètent de plus en plus de trouver des ressources humaines et financières pour adapter les politiques et les programmes au vieillissement de la population,

1. Prend note avec satisfaction des rapports du Secrétaire général sur les objectifs mondiaux concernant le vieillissement pour l'an 2001 1/ et sur le dixième anniversaire de l'adoption du Plan d'action international sur le vieillissement 2/;

2. Adopte en tant que stratégie face au vieillissement, les objectifs mondiaux concernant le vieillissement pour l'an 2001, et invite instamment les Etats Membres à soutenir cette stratégie et à consulter le guide lorsqu'ils fixent les objectifs nationaux qui y sont prévus;

3. Invite le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires, en tant que chef de file et coordonnateur de la réalisation des objectifs mondiaux, à réactualiser périodiquement les stratégies au vu des résultats obtenus et des nouvelles perspectives qui s'offrent, et à affiner les indicateurs de progrès, en collaboration, entre autres partenaires, avec l'Institut international du vieillissement de Malte;

4. Invite les commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies à aider les Etats Membres de la région à arrêter les objectifs régionaux relatifs au vieillissement pour l'an 2001, en gardant à l'esprit les objectifs mondiaux et la diversité des besoins nationaux dans leur région;

5. Invite les institutions spécialisées et organismes des Nations Unies à étudier les moyens techniques, administratifs et financiers qui permettraient de renforcer les mécanismes interinstitutions de consultation, notamment les réunions biennales consacrées au vieillissement, et à proposer des mesures en ce sens au Comité administratif de coordination;

6. Demande au Secrétaire général de donner tout l'appui possible, sous forme de ressources budgétaires et extrabudgétaires, au Groupe du vieillissement du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires, afin qu'il soit en mesure de remplir son mandat d'organe chef de file pour l'exécution du Programme d'action relatif au vieillissement;

1/ A/47/339.

2/ A/47/369.

7. Se félicite de l'appui que le Fonds des Nations Unies pour la population, le Gouvernement suédois et deux organisations non gouvernementales ont accordé aux recherches du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires sur "les incidences sur le développement de l'évolution démographique : vieillissement de la population mondiale", et souhaite que ce projet, base des travaux de recherche au niveau mondial du Centre, continue de bénéficier de soutien;

8. Invite les Etats Membres à détacher des experts et des administrateurs auxiliaires auprès du Groupe du vieillissement du Centre, pour aider à la réalisation de certains objectifs stratégiques;

9. Prie la Commission du développement social de réunir à sa trente-troisième session, aux fins de la troisième opération d'examen et d'évaluation de l'application du Plan d'action international sur le vieillissement, un groupe de travail spécial informel qui proposera des mesures propres à faciliter la fixation d'objectifs nationaux relatifs au vieillissement pour les 10 années à venir;

10. Invite les Etats Membres et les organisations intéressées à seconder le Centre dans la création et la mise à jour d'une banque de données sur les politiques et les programmes relatifs au vieillissement, de manière que les renseignements réunis au cours des opérations quadriennales soient systématiquement organisés et en permanence à la disposition des Etats Membres et autres entités intéressées;

11. Est reconnaissante au Département de l'information de la très importante contribution qu'il a apportée à la campagne mondiale d'information, et le prie de poursuivre ses activités dans le domaine du vieillissement pendant les 10 années qui viennent;

12. Se félicite également des initiatives, de la compétence et du dévouement des milieux non gouvernementaux, et invite le Centre à examiner la possibilité de créer un comité consultatif non gouvernemental, financé à l'aide de contributions volontaires, qui aiderait le Secrétariat à promouvoir les Principes des Nations Unies pour les personnes âgées 3/ et à mettre à exécution le Plan d'action et les objectifs stratégiques;

13. Félicite l'Institut international du vieillissement de son programme de formation et d'activités connexes, et invite les organisations nationales, régionales et internationales à coopérer étroitement avec lui;

14. Demande instamment à l'Organisation des Nations Unies, aux Etats Membres et aux organisations non gouvernementales d'apporter leur concours à la Société africaine de gérontologie en vue de l'élaboration et de l'application d'un programme régional d'activités dans le domaine du vieillissement;

3/ Résolution 46/91, annexe.

15. Invite les Etats Membres et autres entités intéressées à examiner la possibilité de créer un institut de formation en matière de vieillissement pour l'Amérique latine et les Caraïbes;

16. Invite également les Etats Membres à soutenir généreusement le Fonds des Nations Unies concernant le vieillissement pour qu'il puisse rester l'instrument opérationnel du programme des Nations Unies relatif au vieillissement;

17. Invite les Etats Membres, les sociétés et les fondations à soutenir la Fondation Banyan : une fondation mondiale du vieillissement;

18. Prie instamment le Programme des Nations Unies pour le développement et les autres organismes de développement de faire place au vieillissement dans leurs programmes ordinaires;

19. Prie le Secrétaire général de lui faire rapport à sa quarante-huitième session sur l'application de la présente résolution au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Développement social".
